

Décision n° EI-2024 -18 portant accréditation de l'Institut Polytechnique de Ho Chi Minh Ville - Vietnam**Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu le décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération du collège du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'un établissement d'enseignement supérieur étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° **2023/06/15** du 21 juin 2023 passée avec **l'Institut Polytechnique de Ho Chi Minh Ville** en vue de l'évaluation institutionnelle/accréditation de l'établissement ;

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 27 Mars 2024,

Décide :**Article 1^{er}**

Après avoir constaté que **l'Institut Polytechnique de Ho Chi Minh Ville** répond aux six critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

DOMAINE 1 : PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL**Critère 1 : Définition de la stratégie de l'établissement**

L'IPHCMV a défini clairement son positionnement au niveau local, vietnamien et international, en revendiquant un rôle majeur dans les domaines de la formation de main d'œuvre très qualifiée, l'apprentissage, la recherche et l'innovation au bénéfice notamment du secteur régional. La stratégie institutionnelle est formalisée et déclinée selon les grands volets d'activité de l'IP.

Les objectifs en découlant sont suivis dans le cadre d'une organisation bien définie et grâce à des indicateurs appropriés. La pertinence des indicateurs et les outils de suivi, de type tableaux de bord, sont satisfaisants mais l'ensemble du processus de pilotage et d'évaluation gagnerait à pouvoir s'appuyer sur un outil dynamique plus intégré d'aide à la décision, que le comité recommande de développer et de déployer.

La politique de l'établissement implique de nombreux partenariats, tant académiques qu'économiques. L'IPHCMV est reconnu et apprécié, et sa stratégie est bien comprise et partagée, notamment par les collectivités et les entreprises locales. Les partenariats internationaux représentent un enjeu fort : l'objectif ambitieux affiché ne masque pas les difficultés affectant les mobilités entrantes et sortantes et l'attractivité envers les étudiants et les personnels étrangers. Du côté des activités de recherche, la voie vers les meilleurs standards internationaux passera par la mise en place de collaborations ambitieuses, et en préalable une clarification des priorités thématiques que doit aussi traduire l'organisation des équipes de recherche.

Critère 2 : Gouvernance et dispositifs de mise en œuvre de la stratégie

La gouvernance de l'établissement s'appuie sur une organisation centralisée. Son portage par le personnel académique constitue un choix en cours d'évolution dans certains services. Le bureau de gestion de la marque illustre cette tendance avec une bonne complémentarité entre un portage politique et des équipes opérationnelles. Cette même organisation pourrait être étendue à d'autres services et intégrer une recherche de nouvelles mutualisations avec l'Université Nationale.

L'établissement porte une politique globale de la qualité structurée et dotée d'une équipe en développement. Celle-ci pilote le suivi du plan stratégique et met en œuvre évaluations externes et internes. Une place importante est accordée aux avis du personnel, des étudiants (dont les *alumni*) et des partenaires. Une automatisation du suivi des actions des entités recueillies annuellement, de même que du traitement des questionnaires, lui donnerait une plus grande assise, une vision consolidée et facilement partageable.

Le modèle économique a été revu. Il s'appuie sur une bonne connaissance des coûts, des orientations claires et un pilotage fin. Ce pilotage est facilité par des outils centralisés qui prévoient un accès des entités au suivi de leur exécution budgétaire. S'il est encore tôt pour garantir la soutenabilité financière du modèle, la trajectoire est bonne. Le professionnalisme atteint aujourd'hui permettrait d'élaborer un plan pluriannuel de diversification des recettes qui faciliterait le suivi et l'ajustement des actions.

La politique de ressources humaines a été revue à la suite du passage à l'autonomie. L'orientation est clairement définie et place les ressources humaines au cœur de la stratégie de développement de l'IPHCMV en renouvelant les dispositifs de recrutement, de rémunération et de politique indemnitaire. On peut mesurer les effets positifs de cette politique depuis 2022, ce qui contribue à la qualité de vie au travail. Une politique plus volontariste en matière de parité et d'inclusion hisserait l'IPHCMV aux standards internationaux.

L'IPHCMV intègre dans sa stratégie une politique immobilière en phase avec la dynamique d'un institut en expansion, soucieux de son image et de sa soutenabilité financière. L'entretien préventif et curatif du patrimoine rend les campus agréables, offrant des terrains de sports, des espaces verts, de nombreux espaces de travail individuel et collectif.

En résumé, le pilotage et les dispositifs de mise en œuvre de la stratégie ont intégré les recommandations du Hcéres et marquent une nette amélioration. Ils répondent à un bon niveau de qualité.

DOMAINE 2 : POLITIQUE DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DE L'INSCRIPTION DE LA SCIENCE DANS LA SOCIÉTÉ

Critère 3 : Politique de la recherche

L'IPHCMV mène une politique de recherche ambitieuse et pertinente au niveau local, national et international et s'en donne les moyens. Il apporte un soutien significatif aux enseignants-chercheurs, au développement de programmes de recherches interdisciplinaires et à l'ouverture internationale. Cette stratégie a porté ses fruits comme en attestent l'augmentation du nombre de publications et les contrats de recherche et de recherche-développement avec les entreprises, les collectivités et les tutelles. L'organisation de cette recherche mériterait d'être simplifiée pour en améliorer la gouvernance et l'établissement gagnerait en lisibilité en affichant des thèmes forts, notamment au niveau international. Le soutien aux enseignants-chercheurs pourrait être plus diversifié en leur permettant de faire de la recherche à temps plein sur une durée déterminée, à l'université ou en mobilité. L'effort sur les publications doit être porté sur les revues référencées à fort facteur d'impact pour améliorer la visibilité internationale de l'établissement.

Critère 4 : Politique de l'innovation et impact sociétal

L'IPHCMV a une stratégie claire concernant l'innovation, la valorisation et le transfert de technologies. Elle dispose d'un très bon réseau de partenaires, notamment grâce à la présence de ses *alumni* dans de nombreuses structures autour d'elle. L'institution est aujourd'hui très impliquée auprès des industriels et collectivités. Ces liens très actifs induisent un très bon volume d'activité. Des efforts sont clairement déployés pour mettre en place des cellules de soutien (incubation, transfert, entrepreneuriat), et ceci à la fois auprès des étudiants, chercheurs et *alumni*.

Il est recommandé de penser l'offre de soutien en la centrant sur l'innovateur pour offrir un service simple d'accès. Par ailleurs, il s'agit de s'appuyer sur la recherche amont pour construire les relations partenariales et en faire progresser la qualité. Ceci permettra alors d'améliorer l'attractivité à l'international, et d'aller au-delà d'une stratégie opportuniste basée sur l'apport de solutions ponctuelles aux problèmes apportés par des entreprises. Par ailleurs, il est aussi recommandé à l'IPHCMV de poursuivre ses efforts pour gérer la complexité administrative, notamment sur les questions de PI et de commercialisation, afin de réussir à développer les indicateurs associés.

DOMAINE 3 : POLITIQUE DE LA FORMATION, DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA VIE DE CAMPUS

Critère 5 : Politique de la formation

L'IPHCMV a élaboré une politique de formation orientée vers l'emploi, tissant des liens solides avec les entreprises via son réseau d'*alumni* et multipliant les initiatives pour renforcer l'attractivité des programmes. Elle remplit bien sa mission de former des ressources humaines de qualité dans les domaines techniques et l'ingénierie.

L'IPHCMV se distingue par une supervision rigoureuse de ses programmes de formation par l'établissement et les enseignants, assurant ainsi la qualité de ceux-ci. Les retours des étudiants et des entreprises sont activement sollicités à travers des enquêtes détaillées, alimentant un processus d'amélioration continue. La politique de formation continue des enseignants, bénéficiant à une partie du personnel académique et se diffusant à l'échelle des facultés, renforce l'engagement vers l'excellence pédagogique. L'intégration du numérique améliore significativement la qualité des formations.

L'IPHCMV a développé la qualité de son offre de formation en visant l'internationalisation selon un double objectif : améliorer son attractivité internationale et apporter une valeur ajoutée pour ses étudiants. L'ensemble des dispositifs déployés est pertinent mais, malgré des progrès notables, les mobilités restent limitées.

Le suivi des taux de réussite doit être renforcé en tant qu'outil de pilotage clé au niveau de l'IPHCMV afin de permettre une gestion plus efficace des ressources humaines et financières vers les parcours et étudiants concernés. Ces orientations visent à renforcer la position de l'institution en tant que leader de la formation, plus particulièrement des futurs cadres du pays.

Critère 6 : Vie étudiante et vie de campus

Le tissu associatif de l'IPHCMV assure une vie sociale et culturelle riche au sein de l'établissement contribuant à une bonne qualité de vie des étudiants.

Malgré son implantation sur deux campus, l'IPHCMV parvient à créer et à maintenir des conditions de travail et de vie en accord avec son positionnement sur chacun des deux sites. Néanmoins, le site de Di An, plus récent et encore en développement, doit rester un point d'attention pour l'IPHCMV. Les formations d'excellence se concentrent sur le campus le plus actif, en mettant l'accent sur la réussite et l'accompagnement des étudiants.

Il est recommandé de promouvoir une plus grande participation des étudiants à la gouvernance à l'IPHCMV, afin d'adopter une approche qui intègre la voix des étudiants de chaque cycle dans les décisions institutionnelles, favorisant ainsi la création d'un environnement collaboratif et évolutif.

Article 2

L'**Institut Polytechnique de Ho Chi Minh Ville** est accrédité pour une durée de cinq ans à compter de la date de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- **Se doter d'un système de pilotage** fournissant une **aide à la décision**, en dépassant l'utilisation de simples tableaux de bord et instillant une **approche dynamique et intégrée** des données. Cet objectif doit être considéré avec l'aide des partenaires naturels de l'IPHCMV, notamment l'Université Nationale.
- **Clarifier l'offre** en termes de **recherche** par une **priorisation thématique**, basée sur les forces réelles de ses équipes, et à poursuivre ses efforts à l'**international** en tirant un bilan objectif des nombreux accords signés, en visant des partenariats équilibrés, et en **facilitant les mobilités** entrantes et sortantes nécessaires à ce développement international par un travail (impliquant les partenaires académiques et institutionnels vietnamiens) sur les aspects **réglementaires et financiers**.
- **Favoriser les échanges entre doctorants** en créant une association, accroître leur ouverture internationale en facilitant notamment leur participation à des événements scientifiques, y compris à l'étranger. Veiller à ce que leur charge globale ne pénalise pas la bonne conduite de leurs travaux de recherche.
- Poursuivre l'objectif de **soutenabilité financière**, reposant sur la connaissance des coûts et le pilotage fin obtenus grâce à des outils adaptés et à un bon niveau d'expertise. Un plan pluriannuel de diversification des recettes semblerait constituer un outil adapté.
- Poursuivre le développement des **relations contractuelles avec le monde industriel**, renforcer la politique de protection industrielle, développer l'usage de cette protection notamment par des **brevets** et des outils de management des **logiciels**, et anticiper de possibles conflits d'intérêt dans le cas de création de spin-offs via une approche **déontologique** adaptée au cadre des transferts de technologie (prévention, sensibilisation, formation).
- Passer d'une démarche de réponse au cas par cas à des sollicitations industrielles (notamment locales) à une logique de construction de projets innovants et ambitieux, issus également d'une recherche plus

prospective et visionnaire, pourrait permettre à l'IP d'atteindre des niveaux de collaborations internationales utiles à sa reconnaissance et son évolution.

Poursuivre les **discussions avec les instances gouvernementales** pour, sur la base d'un benchmark international, assouplir les **conditions d'accueil** d'étudiants et de personnels étrangers, et les **conditions de mobilité sortante** des mêmes populations autochtones en poursuivant les incitations au retour au Vietnam. Une approche similaire serait souhaitable pour réduire la complexité et le poids réglementaire afin de **faciliter les démarches de protection industrielle** et de valorisation via la commercialisation de produits de la recherche.

Améliorer la **représentativité des étudiants** dans les instances de gouvernance et favoriser leur engagement par une politique d'incitations.

Déployer une politique complète de **prévention** pour une meilleure approche **de l'équité, de la diversité et de l'inclusion**, et fournir aux étudiants un support accru en termes de **prévention** de certains **risques liés à leur santé** ou aux consommations dangereuses et addictives.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Hcéres.

Fait à Paris, 10 Avril 2024

Le président par intérim
signé
Stéphane Le Bouler